



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-053

Nombre de conseillers
en exercice 19

Présents 15

Votants 17

L'an deux mille vingt quatre,
le vingt-trois du mois de décembre,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 décembre 2024

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, BURTIN ; et
Mesdames GAUTHIER, HENDOU, Adjoints ; Mmes CAO-BROWN, COTTIN, FLORE,
GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, CHAMBARD, CHAREYRE et PROST,
Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Pierre BRESSION, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur
Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Madame Florence CHEVAUCHET, Conseillère
Municipale, donne pouvoir à Madame Sandrine GAULTHIER, Adjointe ; Monsieur
Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal.

Absente : Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

COMPTE-RENDU SELON L'ARTICLE L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal,

Prend acte des décisions dont le détail suit, prises en application de l'article L2122-23
du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Conseil Municipal
en date du 10 juillet 2020,

Droit de préemption

- SCI La Belle Affaire : parcelle A233 ; 48 rue de la Levée ; 49,77 m² → GOUVARD
Théo

Le Conseil Municipal,

RENONCE À SON DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN.

Certifié exécutoire

28 DEC. 2024

Reçu en Préfecture le

28 DEC. 2024

Publié ou notifié le

28 DEC. 2024

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 24 décembre 2024

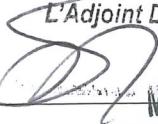
Pour copie conforme, en mairie le 24 décembre 2024

Pour le Maire,

L'Adjoint Délégué

Le Maire,

Jacques DOUSSOT


Jean-Claude
MARTINEZ



Région AUVERGNE RHÔNE-ALPES • Département de l'AIN • Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE • Canton de VONNAS

Mairie • 01750 SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE • Téléphone 03 85 21 30 10

E-mail : mairie@saintlaurentsursaone.fr - Site : www.saintlaurentsursaone.fr



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-052

Nombre de conseillers en exercice	19	L'an deux mille vingt quatre, le vingt-trois du mois de décembre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE
Présents	15	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT , Maire,
Votants	17	

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 décembre 2024

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, BURTIN ; et Mesdames GAUTHIER, HENDOU, Adjoints ; Mmes CAO-BROWN, COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, CHAMBARD, CHAREYRE et PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Pierre BRESSION, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Madame Florence CHEVAUCHET, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Sandrine GAULTHIER, Adjointe ; Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal.

Absente : Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

RÉGIME INDEMNITAIRE POLICE MUNICIPALE : INDEMNITÉ SPÉCIALE DE FONCTION ET D'ENGAGEMENT (IFSE)

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n°91-875 du 6 septembre 1991,

VU le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat,

VU le décret n°2024-614 du 26 juin 2024 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale et des fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des gardes champêtres,

VU les crédits inscrits au budget,

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 2 du décret n°91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ces personnels.

CONSIDÉRANT les propositions de la Commission des Finances lors de sa réunion du 9 novembre 2024,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE que, pour le cadre d'emplois des chefs de service de police municipale :

↳ la part fixe de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement : le taux individuel qui sera appliqué au montant du traitement soumis à retenue pour pension sera de 30 % maximum ;



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

↳ la part variable : le montant ne pourra pas dépasser 2.000 €.

DIT que :

- ↳ Concernant les modalités de maintien et de suppression de ces primes, le Conseil Municipal prend les mêmes dispositions que pour le RIFSEEP ;
- ↳ La part fixe est versée mensuellement ;
- ↳ La part variable est versée en une seule fois, au mois de novembre ;
- ↳ Les primes et indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ;
- ↳ Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} janvier 2025 ;
- ↳ Est abrogée la délibération n°2023-058, relative à l'Indemnité spéciale de fonction des agents de service de police municipale, devenue caduque.
- ↳ Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget communal 2025.

Certifié exécutoire

27 DEC. 2024

Reçu en Préfecture le

27 DEC. 2024

Publié ou notifié le

27 DEC. 2024

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 24 décembre 2024

Pour copie conforme, en mairie le 24 décembre 2024

Le Maire,

Jacques DOUSSOT



Jean-Claude
MARTINEZ



Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-051

Nombre de conseillers
en exercice 19

L'an deux mille vingt quatre,
le vingt-trois du mois de décembre,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Présents 15

Votants 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 décembre 2024

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, BURTIN ; et Mesdames GAUTHIER, HENDOU, Adjoints ; Mmes CAO-BROWN, COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, CHAMBARD, CHAREYRE et PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Pierre BRESSION, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Madame Florence CHEVAUCHET, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Sandrine GAULTHIER, Adjointe ; Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal.

Absente : Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATION PRÉVOYANCE SOUSCRITE PAR LE CENTRE DE GESTION DE L'AIN ET DÉTERMINATION MONTANT DE LA PARTICIPATION COMMUNALE

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L827-1 à L827-12,

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu la délibération du Centre de Gestion de l'Ain en date du 8 septembre 2023 portant acte du choix de l'organisme assureur retenu pour la conclusion de la convention de participation et autorisant la Présidente du Centre de Gestion de l'Ain à signer tous les documents afférents à sa conclusion et à son exécution,

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de l'Ain et TERRITORIA MUTUELLE représenté par ALTERNATIVE COURTAGE en date du 14 septembre 2023,

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 07/11/2024,



Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion de l'Ain et TERRITORIA MUTUELLE à effet au 1^{er} janvier 2025 ;
- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance » ;
- de fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 10 € par agent, par mois à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signées par l'autorité territoriale, étant précisé que la participation est désormais attachée à la convention de participation et ne peut plus être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés ;
- d'autoriser l'autorité territoriale à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant ;
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de la participation financière de la collectivité à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent.

Certifié exécutoire

24 DEC. 2024

Reçu en Préfecture le

24 DEC. 2024

Publié ou notifié le

24 DEC. 2024

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 24 décembre 2024

Pour copie conforme, en mairie le 24 décembre 2024

Le Maire,

Jacques DOUSSOT



Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué



Marc SAUVAGEON



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-050

Nombre de conseillers
en exercice 19

L'an deux mille vingt quatre,
le vingt-trois du mois de décembre,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur **Jacques DOUSSOT**, Maire,

Présents 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 décembre 2024

Votants 17

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, BURTIN ; et Mesdames GAUTHIER, HENDOU, Adjoints ; Mmes CAO-BROWN, COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, CHAMBARD, CHAREYRE et PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Pierre BRESSION, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Madame Florence CHEVAUCHET, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Sandrine GAULTHIER, Adjointe ; Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal.

Absente : Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

BUDGET COMMUNAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°4

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant les recettes reçues et les dépenses prévues,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification des comptes suivants :

Section Fonctionnement :

Recettes :

Chapitre 70

C/70878 - Remboursement frais par tiers = 8.200,00 €

Chapitre 731

C/73154 – Droits de place = 6.000,00 €

Chapitre 73

C/73223 – Fonds départemental des DMTO = 6.000,00 €

Chapitre 042

C/777- Recettes/quote-parts subventions = 2.200,00 €

Chapitre 013 :

C/6419 – Remboursements sur rémunérations = 8.000,00 €

TOTAL 30.400,00 €

Dépenses :

Chapitre 011 :

C/60612 – Électricité = 500,00 €

C/60622 – Carburants = 400,00 €

C/60632 – Fourniture petits équipements = 2.700,00 €



Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

C/6065 – Fournitures non stockées	=	400,00 €
C/611 – Contrats prestations service	=	10.000,00 €
C/615221 – Entretien/réparations bâtiments	=	1.000,00 €
C/6156 – Maintenance	=	7.300,00 €
C/622 – Rémunérations d'intermédiaires	=	8.000,00 €
C/623 – Publicité, publicat., relat. pub.	=	1.100,00 €
C/6284 – Redevance pour services rendus	=	4.100,00 €
C/62878 – Remboursemt frais à tiers	=	3.400,00 €
C/635 – Autres impôts et taxes	=	1.500,00 €
<i>Total chapitre 011</i>	=	40.400,00 €
Chapitre 012		
C/6411 – Personnel titulaire	=	- 10.000,00 €
Chapitre 65		
C/65748 – Subv. fonctionnement	=	8.000,00 €
C/65888 – Autres	=	- 8.000,00 €
TOTAL		30.400,00 €

Section Investissement :Recettes :**Chapitre 10**

C/10226 – Taxe d'aménagement	=	17.810,17 €
Chapitre 13		
C/1322 – Subv. non transf. Régions	=	15.000,00 €

TOTAL 32.810,17 €Dépenses :**Chapitre 040**

C/13911- Subv. non transf. État	=	2.200,00 €
<i>Total chapitre 040</i>	=	2.200,00 €

Chapitre 21

C/212 – Agencements et aménagements	=	26.610,17 €
C/2151 – Réseaux de voirie	=	- 6.000,00 €
<i>Total chapitre 21</i>	=	20.610,17 €

C/ 2132 – opérat. 90 Gendarmerie

*Total opération 90***TOTAL** 32.810,17 €

Certifié exécutoire

24 DEC. 2024

Reçu en Préfecture le

24 DEC. 2024

Publié ou notifié le

24 DEC. 2024

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 24 décembre 2024

Pour copié conforme, en mairie le 24 décembre 2024

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué

Le Maire,

Jacques D'OUSSOT



Région AUVERGNE RHÔNE-ALPES • Département de l'AIN • Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE • Canton de VONNAS

Mairie • 01750 SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE • Téléphone 03 85 21 30 10

E-mail : mairie@saintlaurentsursaone.fr - Site : www.saintlaurentsursaone.fr

Marc SAUVAGEON



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-063

Nombre de conseillers
en exercice 19

L'an deux mille vingt quatre,
le vingt-trois du mois de décembre,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie—salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Présents 15
Votants 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 décembre 2024

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, BURTIN ; et
Mesdames GAUTHIER, HENDOU, Adjoints ; Mmes CAO-BROWN, COTTIN, FLORE,
GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, CHAMBARD, CHAREYRE et PROST,
Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Pierre BRESSION, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur
Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Madame Florence CHEVAUCHET, Conseillère
Municipale, donne pouvoir à Madame Sandrine GAULTHIER, Adjointe ; Monsieur
Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal.

Absente : Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

BUDET COMMUNAL : MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

VU l'article L.2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté interministériel du Ministère de la Cohésion des territoires et des relations
avec les collectivités territoriales et du Ministre de l'Action des comptes publics du 20
décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux
collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2025 (budget
communal 2025) à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des
crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des
dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 26 décembre 2024

Pour copie conforme, en mairie le 26 décembre 2024



Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué

Marc SAUVAGEON

Jean-Claude
MARTINEZ



Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-062

Nombre de conseillers
en exercice 19

L'an deux mille vingt quatre,
le vingt-trois du mois de décembre,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie—salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Présents 15

Votants 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 décembre 2024

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, BURTIN ; et
Mesdames GAUTHIER, HENDOU, Adjoints ; Mmes CAO-BROWN, COTTIN, FLORE,
GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, CHAMBARD, CHAREYRE et PROST,
Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Pierre BRESSION, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur
Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Madame Florence CHEVAUCHET, Conseillère
Municipale, donne pouvoir à Madame Sandrine GAULTHIER, Adjointe ; Monsieur
Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal.

Absente : Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

AUTORISATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET 2025

VU l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que,
dans le cas où le budget n'a pas été voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il
s'applique, l'exécutif est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en
recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de
fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Considérant que l'adoption du prochain budget ne se fera pas avant le mois de mars
2025,

Considérant la nécessité pour l'exécutif de pouvoir engager, liquider et mandater les
dépenses d'investissement avant le vote du budget,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses
d'investissement de 2025 jusqu'à l'adoption du budget correspondant, dans la limite du
quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, non compris les crédits afférents
au remboursement de la dette, selon la répartition suivante :



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

Chapitre	Opération	Article	Investissement voté
20	Frais études, recherche	Opération 091/203	8.000,00 €
21	Installations de voirie	Opération 091/2152	50.000,00 €
21	Installations générales	2135	10.000,00 €
TOTAL			68.000,00 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 26 décembre 2024

Pour copie conforme, en mairie le 27 décembre 2024



Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué

Jean-Claude
MARTINEZ

Reçu en Préfecture le

27 DEC. 2024

Certifié exécutoire le

27 DEC. 2024

Publié ou notifié le

27 DEC. 2024





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-054

Nombre de conseillers
en exercice 19

Présents 15
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie—salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Votants 17

L'an deux mille vingt quatre,
le vingt-trois du mois de décembre,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 décembre 2024

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, BURTIN ; et Mesdames GAUTHIER, HENDOU, Adjoints ; Mmes CAO-BROWN, COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, CHAMBARD, CHAREYRE et PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Pierre BRESSION, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Madame Florence CHEVAUCHET, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Sandrine GAULTHIER, Adjointe ; Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal.

Absente : Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

TARIFS DES CONCESSIONS AU CIMETIÈRE COMMUNAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 4 décembre 2023 qui fixait les tarifs des concessions au cimetière communal à compter du 1^{er} janvier 2024,

Considérant la proposition de la Commission des Finances lors de sa réunion du 9 décembre 2024,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 , ainsi qu'il suit :

- | | |
|--|-----------------------------|
| • Concession temporaire (15 ans) | : 200,00 € |
| • Concession trentenaire | : 310,00 € |
| • Concession trentenaire caveau | : 560,00 € |
| • Columbarium 1 case, 30 ans | : 560,00 € (2 emplacements) |
| • Renouvellement Columbarium
(1 case, 30 ans) | : 260,00 € (2 emplacements) |

Reçu en Préfecture le

20 DEC. 2024

Certifié exécutoire

20 DEC. 2024

Publié ou notifié le

20 DEC. 2024

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 26 décembre 2024

Pour copie conforme, en mairie le 26 décembre 2024

Le Maire,
Jacques DOUSSOT



Pour le Maire,
Marc SAUVAGEON



Jean-Claude
MARTINEZ

Région AUVERGNE RHÔNE-ALPES • Département de l'AIN • Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE • Canton de VONNAIS

Mairie • 01750 SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE • Téléphone 03 85 21 30 10

E-mail : mairie@saintlaurentsursaone.fr - Site : www.saintlaurentsursaone.fr



Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-055

Nombre de conseillers
en exercice 19

Présents 15

Votants 17

L'an deux mille vingt quatre,
le vingt-trois du mois de décembre,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur **Jacques DOUSSOT**, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 décembre 2024

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, BURTIN ; et
Mesdames GAUTHIER, HENDOU, Adjoints ; Mmes CAO-BROWN, COTTIN, FLORE,
GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, CHAMBARD, CHAREYRE et PROST,
Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Pierre BRESSION, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur
Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Madame Florence CHEVAUCHET, Conseillère
Municipale, donne pouvoir à Madame Sandrine GAULTHIER, Adjointe ; Monsieur
Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal.

Absente : Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

TARIFS BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 4 décembre 2023 qui fixait les tarifs des adhésions à la
bibliothèque municipale,

Considérant la proposition émise par la Commission des Finances lors de sa réunion du
9 décembre 2024 de maintenir les tarifs pour 2025,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les tarifs des adhésions à la bibliothèque municipale ainsi qu'il suit à
compter du 1^{er} janvier 2025 :

- 12,00 € par an pour les personnes domiciliées à Saint-Laurent-sur-Saône (y compris les quartiers limitrophes : Crottet, quartier du bon lait ; Replonges, quartier de la Levée).
- 6,50 € par an de forfait pour consultation Internet.
- 18,00 € par an pour les personnes non domiciliées à Saint-Laurent-sur-Saône.

DÉCIDE de fixer les tarifs de l'adhésion et du forfait pour consultation Internet ainsi
qu'il suit à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- 17,00 € par an pour les personnes domiciliées à Saint-Laurent-sur-Saône (y compris les quartiers limitrophes : Crottet, quartier du bon lait ; Replonges, quartier de la Levée).



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-056

Nombre de conseillers
en exercice 19

L'an deux mille vingt quatre,
le vingt-trois du mois de décembre,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur **Jacques DOUSSOT**, Maire,

Présents 15
Votants 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 décembre 2024

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, BURTIN ; et
Mesdames GAUTHIER, HENDOU, Adjoints ; Mmes CAO-BROWN, COTTIN, FLORE,
GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, CHAMBARD, CHAREYRE et PROST,
Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Pierre BRESSION, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur
Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Madame Florence CHEVAUCHET, Conseillère
Municipale, donne pouvoir à Madame Sandrine GAULTHIER, Adjointe ; Monsieur
Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal.

Absente : Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

TARIFS DES DROITS DE PLACE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 4 décembre 2023 qui fixait les tarifs des droits de place à compter
du 1^{er} janvier 2024,

Considérant les propositions émises par la Commission des Finances lors de sa réunion
du 9 décembre 2024,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE ainsi qu'il suit, les tarifs à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2025 pour les
droits de place - m²/an :

↳ OCCUPATION DOMAINE PUBLIC : M²/AN

• Encombres des trottoirs par des articles :

- | | |
|------------------|-----------|
| - A vendre | : 20,00 € |
| - Non à vendre | : 20,00 € |
| - Pour publicité | : 20,00 € |

• Terrasses :

- | | |
|--|-----------|
| - saisonnières | : 20,00 € |
| - délimitées définitivement | : 30,00 € |
| - délimitées définitivement, couverte – fixe | : 90,00 € |



Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

- Cirques, manèges – théâtres ambulants : 5,00 €
(le m² par jour utilisable)
- Etalages (le m² par jour utilisable) :
 - Pour ventes sur les places publiques : 10,00 €

FIXE ainsi qu'il suit, les tarifs à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2025 pour les droits de place – forfait :

- Vente de pizzas ou autres (1 à 3 fois/semaine) : 400,00€
- Vente de pizzas ou autres (3 fois/semaine et plus) : 750,00 €
- Forains : emplacement + fluides : 650,00 €
- Minimum de perception : 20,00 €

DIT qu'un titre de perception sera établi en fin d'année pour les commerçants de Saint-Laurent-sur-Saône et les commerçants occasionnels.

Reçu en Préfecture le

26

DEC.

2024

Certifié exécutoire

26 DEC. 2024

Publié ou notifié le

26 DEC. 2024

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 26 décembre 2024

Pour copie conforme, en mairie le 26 décembre 2024

Le Maire,

Jacques DOUSSOT

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué



Jean-Claude
MARTINEZ

Marc SAUVAGEON



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-060

Nombre de conseillers
en exercice 19

Présents 15

Votants 17

L'an deux mille vingt quatre,
le vingt-trois du mois de décembre,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur **Jacques DOUSSOT**, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 décembre 2024

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, BURTIN ; et
Mesdames GAUTHIER, HENDOU, Adjoints ; Mmes CAO-BROWN, COTTIN, FLORE,
GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, CHAMBARD, CHAREYRE et PROST,
Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Pierre BRESSION, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur
Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Madame Florence CHEVAUCHET, Conseillère
Municipale, donne pouvoir à Madame Sandrine GAULTHIER, Adjointe ; Monsieur
Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal.

Absente : Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

TARIFS LOCATION SALLE DES FÊTES DE SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 4 décembre 2023 qui fixait les tarifs de la salle des fêtes à compter
du 1^{er} janvier 2024,

VU la délibération en date du 10 juin 2024 par laquelle le Conseil Municipal a décidé
que seuls les habitants de Saint-Laurent pourront louer la salle des fêtes communale,
Considérant les tarifs proposés par la Commission des Finances lors de sa réunion du 9
décembre 2024,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

MAINTIENT la tarification « Période hiver » (du 1^{er} novembre au 31 mars) et une
tarification « Période été » (1^{er} avril au 30 octobre).

FIXE, à compter du 1^{er} janvier 2025, les tarifs de location de la salle des fêtes tels
qu'indiqués dans les tableaux joints à la présente délibération,

MAINTIENT le montant de caution à 1.500,00 euros,

MAINTIENT le montant de caution pour le ménage à 350,00 euros.

Reçu en Préfecture le

26 DEC. 2024

Certifié exécutoire

26 DEC. 2024

Publié ou notifié le

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 26 décembre 2024

Pour le Maire,
Pour copie conforme, en mairie le 26 décembre 2024
L'Adjoint Délégué

Le Maire,

Jacques DOUSSOT

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué

Le Maire,

Jacques DOUSSOT



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

TARIFS DE LOCATION SALLE DES FÊTES

Période d'été : 01 avril au 30 octobre

Utilisateurs	Salle 100 m ² sans cuisine (100 personnes)	Salle 167 m ² (200 personnes)	Salle 267 m ² (300 personnes)
Associations Saint-Laurent-sur-Saône	Gratuit	Gratuit avec ou sans cuisine	Gratuit avec ou sans cuisine
Particuliers- entreprises Saint-Laurent-sur-Saône	300 €	sans cuisine : 350 € avec cuisine : 450 €	sans cuisine : 540 € avec cuisine : 640 €
Forfait week-end* Particuliers/Entreprises St Laurent	430 €	sans cuisine : 550 € avec cuisine : 650 €	sans cuisine : 775 € avec cuisine : 875 €

Période d'hiver: 1er novembre au 31 mars

Utilisateurs	Salle 100 m ² sans cuisine (100 personnes)	Salle 167 m ² (200 personnes)	Salle 267 m ² (300 personnes)
Associations Saint-Laurent-sur-Saône	Gratuit	Gratuit avec ou sans cuisine	Gratuit avec ou sans cuisine
Particuliers- entreprises Saint-Laurent-sur-Saône	360 €	sans cuisine : 410 € avec cuisine : 510 €	sans cuisine : 600 € avec cuisine : 700 €
Forfait week-end* Particuliers/Entreprises St Laurent	490 €	sans cuisine : 610 € avec cuisine : 710 €	sans cuisine : 835 € avec cuisine : 935 €

* remise des clés le vendredi en fin d'après-midi et retour de celles-ci le dimanche à 20 h

CAUTION : 1.500 €/CAUTION MÉNAGE : 350 €

Saint Laurent sur Saône le 26/12/2024





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-058

Nombre de conseillers
en exercice 19

Présents 15

Votants 17

L'an deux mille vingt quatre,
le vingt-trois du mois de décembre,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 décembre 2024

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, BURTIN ; et Mesdames GAUTHIER, HENDOU, Adjoints ; Mmes CAO-BROWN, COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, CHAMBARD, CHAREYRE et PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Pierre BRESSION, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Madame Florence CHEVAUCHET, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Sandrine GAULTHIER, Adjointe ; Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal.

Absente : Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE RENÉ PLÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 4 décembre 2023 fixant les tarifs de la location de la salle René Plé à compter du 1^{er} janvier 2024,

Considérant la proposition émise par la Commission des Finances lors de sa réunion du 9 décembre 2024,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les tarifs de location de la salle René PLÉ comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- 120 euros pour la demi-journée
- 170 euros pour la journée

DÉCIDE que la salle sera prêtée à titre gracieux lors des Assemblées Générales des associations Saint-Laurentines.

MAINTIENT le montant de la caution à 1.000,00 euros.

FIXE à 60,00 euros le tarif de la location de la salle René Plé pour les réunions de courte durée, type Assemblée Générale de copropriétaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 26 décembre 2024

Pour copie conforme, en mairie le 26 décembre 2024

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué

Le Maire,

Jacques DOUSSOT

Marc SAUVAGEON



Jean-Claude
MARTINEZ



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-059

Nombre de conseillers
en exercice 19

Présents 15

Votants 17

L'an deux mille vingt quatre,
le vingt-trois du mois de décembre,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur **Jacques DOUSSOT**, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 décembre 2024

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, BURTIN ; et
Mesdames GAUTHIER, HENDOU, Adjoints ; Mmes CAO-BROWN, COTTIN, FLORE,
GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, CHAMBARD, CHAREYRE et PROST,
Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Pierre BRESSION, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur
Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Madame Florence CHEVAUCHET, Conseillère
Municipale, donne pouvoir à Madame Sandrine GAULTHIER, Adjointe ; Monsieur
Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal.

Absente : Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

TARIFS DE LOCATION FOYER HENRI IV

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 4 décembre 2023 fixant les tarifs de la location du Foyer
Henri IV à compter du 1^{er} janvier 2024,

Considérant la proposition émise par la Commission des Finances lors de sa réunion du
9 décembre 2024,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les tarifs de location du Foyer Henri IV comme suit, à compter du 1^{er} janvier
2025 :

- 60 euros pour la demi-journée.

Reçu en Préfecture le

26 DEC. 2024

Certifié exécutoire

26 DEC. 2024

Publié ou notifié le

26 DEC. 2024



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 26 décembre 2024

Pour copie conforme, en mairie le 26 décembre 2024



Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué

 Marc SAUVAGEON.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-061

Nombre de conseillers
en exercice 19

Présents 15

Votants 17

L'an deux mille vingt quatre,
le vingt-trois du mois de décembre,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie—salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur **Jacques DOUSSOT**, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 décembre 2024

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, BURTIN ; et
Mesdames GAUTHIER, HENDOU, Adjoints ; Mmes CAO-BROWN, COTTIN, FLORE,
GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, CHAMBARD, CHAREYRE et PROST,
Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Pierre BRESSION, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur
Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Madame Florence CHEVAUCHET, Conseillère
Municipale, donne pouvoir à Madame Sandrine GAULTHIER, Adjointe ; Monsieur
Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal.

Absente : Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

TARIF DU MARCHÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 4 décembre 2023 par laquelle le Conseil Municipal avait
décidé de proposer pour l'année 2024 le tarif de 15 € le mètre linéaire par an,
Considérant qu'il n'y a plus de marché sur la commune actuellement,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de maintenir pour l'année 2025 le tarif de 15,00 € le mètre linéaire par an,
pour l'emplacement des commerçants non sédentaires.

Reçu en Préfecture le

26 DEC. 2024

Certifié exécutoire

26 DEC. 2024

Publié ou notifié le

26 DEC. 2024

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 26 décembre 2024

Pour copie conforme, en mairie le 26 décembre 2024



Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué

Marc SAUVAGEON

Jean-Claude
MARTINEZ





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-065

Nombre de conseillers en exercice	19	L'an deux mille vingt quatre, le vingt-trois du mois de décembre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,
Présents	15	
Votants	17	

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 décembre 2024

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, BURTIN ; et Mesdames GAUTHIER, HENDOU, Adjoints ; Mmes CAO-BROWN, COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, CHAMBARD, CHAREYRE et PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Pierre BRESSION, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Madame Florence CHEVAUCHET, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Sandrine GAULTHIER, Adjointe ; Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal.

Absente : Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC (RPQS) 2023 DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les rapports sur le prix et la qualité du service public (RPQS) 2023 des services publics de l'eau potable et de l'assainissement transmis, accompagnés de leur note de présentation, au Conseil Municipal avec l'ordre du jour de la présente séance,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) 2023 des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 24 décembre 2024

Pour copie conforme, en mairie le 27 décembre 2024



Jean-Claude
MARTINEZ

Reçu en Préfecture le

27 DEC. 2024

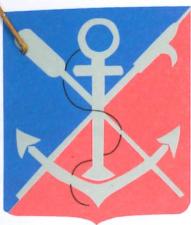
Certifié exécutoire

27 DEC.

Publié ou notifié le

27 DEC. 2024





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-064

Nombre de conseillers
en exercice 19

Présents 15

Votants 17

L'an deux mille vingt quatre,
le vingt-trois du mois de décembre,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 décembre 2024

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, BURTIN ; et
Mesdames GAUTHIER, HENDOU, Adjoints ; Mmes CAO-BROWN, COTTIN, FLORE,
GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, CHAMBARD, CHAREYRE et PROST,
Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Pierre BRESSION, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur
Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Madame Florence CHEVAUCHET, Conseillère
Municipale, donne pouvoir à Madame Sandrine GAULTHIER, Adjointe ; Monsieur
Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal.

Absente : Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIQUE (RPQS) 2023 DE LA
PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DE MÂCONNAIS BEAUJOLAIS
AGGLOMÉRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) 2023 de la
prévention des déchets ménagers et assimilés de Mâconnais Beaujolais Agglomération
transmis, accompagné de sa note de présentation, au Conseil Municipal avec l'ordre du
jour de la présente séance,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public
(RPQS) 2023 de la prévention des déchets ménagers et assimilés de Mâconnais
Beaujolais Agglomération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 24 décembre 2024

Le Maire Pour copie conforme, en mairie le 27 décembre 2024

Le Maire
Jacques DOUSSOT
27 DEC. 2024

Le Maire
Jacques DOUSSOT
7, Adjoint Délégué
Pour le Maire
(AIN)

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué

Jean-Claude
MARTINEZ

Reçu en Préfecture le

Certifié exécutoire

27 DEC. 2024

Publié ou notifié le